

## **Dossier de candidature de l'Appel à Manifestations d'Intérêts : Installation d'une centrale photovoltaïque sur la zone industrielle N°1 Noeux/Labourse.**

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, L'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane s'est fixé l'objectif ambitieux de développer le mix d'énergies renouvelables par une multiplication par 13 de sa production locale, correspondant à une couverture des besoins locaux à hauteur de 26% d'ici 2050. Cet objectif implique de développer largement le photovoltaïque sur le territoire.

C'est pourquoi L'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane souhaite développer un projet photovoltaïque sur une friche polluée lui appartenant. Elle souhaite se positionner comme partie prenante du projet mis en œuvre avec l'intervention du développeur retenu.

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est ainsi d'identifier le développeur susceptible de garantir l'émergence d'un premier projet sur le territoire de l'agglomération de Béthune-Bruay, qui y sera partie prenante, en assurant l'attractivité du territoire grâce au développement d'énergies vertes.

Les développeurs souhaitant se positionner sur cet AMI sont invités à remettre un dossier de candidature destiné à présenter l'approche qu'ils envisageraient de mettre en œuvre pour le développement de ce projet visant l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Ce dossier de candidature est ainsi constitué des pièces suivantes :

- D'une présentation du candidat et de ses partenaires ;
- D'une présentation technique et financière du projet photovoltaïque ;
- D'une présentation du choix et du montage juridique de la personne morale organisatrice ;
- Du choix de la valorisation de la production d'énergie ;
- D'une proposition d'organisation pour la mise en œuvre des projets ;
- D'un organigramme avec l'identification d'un interlocuteur dédié ;
- D'un calendrier prévisionnel ;

En cas de projet présenté par un partenaire unique, ces pièces sont à fournir pour le partenaire concerné.

En cas de projet présenté par un consortium, l'ensemble de ces pièces est à fournir pour chaque partenaire, de manière centralisée uniquement par le « porteur de projet » (partenaire coordinateur). On parle ici de « consortium » dès lors que plusieurs équipes appartenant à des organismes différents travaillent ensemble mais toute autre modalité contractuelle de collaboration entre partenaires peut être envisagée.

➤ **Présentation du candidat et de ses partenaires**

Le candidat devra fournir tous les documents permettant d'apprécier, pour chacun des partenaires :

- La solidité financière de l'entreprise (liasse fiscale des 3 derniers exercices avec détail du chiffre d'affaires concernant l'activité photovoltaïque);
- Sa régularité au regard de ses obligations sociales et fiscales ;
- Les références et expériences du candidat dans l'activité proposée ;
- Les moyens techniques et humains du candidat, en particulier ceux affectés à l'activité photovoltaïque.
- Les rôles de chaque partenaire le cas échéant.

➤ **Présentation technique et financière du projet photovoltaïque retenu**

Le candidat devra proposer dans le cadre de la réponse à cet AMI une installation photovoltaïque au sol adaptée au terrain, ainsi que des modalités de valorisation de l'électricité produite.

Le dossier technique du candidat devra en particulier évoquer les éléments listés ci-dessous :

- Les hypothèses techniques retenues (puissance radiative retenue, ensoleillement, ombrages, etc.) ;
- Les plans d'implantation d'avant-projet des panneaux envisagés ;
- Les caractéristiques des installations (puissance électrique nominale, productible annuel, nombre de panneaux, surface de panneaux, hauteur, orientation, inclinaison, surface utilisée au sol, mode de pose, etc.) ;
- Les caractéristiques principales des matériels envisagés (panneaux photovoltaïques, supports, onduleurs, matériels électriques, etc.) ;
- Les modalités de raccordement aux réseaux électriques ;
- Les modalités proposées pour le choix des entreprises et des matériels ;
- La description des aménagements nécessaires du terrain (clôture, circulations, etc.) le cas échéant ;
- Les subventions mobilisables et leur montant respectif ;
- Les mesures d'intégration paysagère ou architecturale proposées ;
- Les hypothèses d'aménagements d'un halo de biodiversité, sensibilisation, éducation à l'environnement (lieu de vie, panneaux d'informations...) ;
- La description des dispositions permettant de respecter les réglementations applicables au site ;
- La description exhaustive de l'ensemble des études nécessaires à la réalisation des installations et les montants prévisionnels correspondants ;
- Le montant prévisionnel de l'investissement en prenant en compte l'ensemble des coûts des matériels et de leur installation, du raccordement,

des aménagements à prévoir, de l'intégration paysagère ;

- Les opérations d'exploitation et de maintenance des installations, les modalités de leur mise en œuvre et les coûts correspondants ;
- Les opérations de démantèlement en fin d'exploitation et de remise en état des sites, les modalités de leur mise en œuvre et les coûts correspondants.

➤ **Présentation du montage juridique et financier de la personne morale organisatrice**

Le candidat précisera :

- Les caractéristiques de l'entité juridique envisagée : durée, montage juridique, modalités de participation des différents partenaires (gouvernance et aspects financiers) ;
- Ses références de projets similaires ;
- L'économie globale de la société de projet : budget prévisionnel sur la durée de vie de la société en précisant :
  - Le montant d'investissement global et les modalités de financements envisagés (fonds propres / emprunt) ;
  - Les prix de valorisation de l'électricité envisagés selon les modes de valorisation (tarif régulé, AO CRE, gré à gré, autoconsommation) ;
  - L'évolution du chiffre d'affaires en fonction des mises en service du site ;
  - Les rémunérations proposées au propriétaire du terrain ;
  - La description des fiscalités et retombées économiques locales.

➤ **Proposition d'organisation pour la mise en œuvre du projet**

Le candidat précisera l'organisation qu'il propose de mettre en place pour mener à bien le projet identifié, en particulier :

- L'équipe dédiée :
  - Organisation des différents intervenants du lauréat et des partenaires éventuels,
  - Curriculum vitae des intervenants principaux,
  - Compétences des équipes supports éventuelles.
- Le planning de développement des projets et de mise en œuvre des installations, en précisant les différentes étapes techniques, juridiques et financières ;
- Les propositions de modalités d'organisation du travail et des décisions avec L'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane ;
- Les modalités de communication / concertation.

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane se laisse la possibilité de solliciter le porteur (si consortium) ou le partenaire unique pour toute précision sur le projet ou toutes pièces administratives complémentaires.